

L'enseignement des papes concernant la sauvegarde de l'environnement



« ... tout s'ajoute, et éviter l'augmentation d'un dixième de degré de la température mondiale peut déjà suffire à épargner des souffrances à de nombreuses personnes. »

Pape François

#70, *Laudate Deum*, 2023

DIOCÈSE DE HEARST-MOOSONEE
Mgr Pierre-Olivier Tremblay OMI
Évêque

Sylvie Vallée
Économe

Fondé en 1973, l'Inter-Par rejoint des gens dans plus de 30 communautés à travers le nord de l'Ontario

Rév. Sébastien Groleau, éditeur

Rév. Benedictus Mulenga, Directeur des vocations religieuses et sacerdotales

Rév. Hervé Sauvé
Vicaire épiscopal à la réconciliation

Rév. Paul Awowole
Vicaire épiscopal à la Baie James

diocesedehearst@gmail.com

www.hearstmoosonee.ca

Diocese Hearst Moosonee

pierreolivier.tremblay

Diocese Hearst Moosonee

CP 1330, Hearst, ON P0L 1N0

705-362-4903

Depuis son élection en 2013, le pape François a beaucoup insisté sur la sauvegarde de la création. Il devait même s'exprimer cette semaine à Dubaï dans le cadre du 28e sommet sur le climat qui se tiendra du 3 au 12 décembre. Sur les conseils de ses médecins, il n'y participera pas. Saviez-vous qu'il n'était pas le premier pape à soulever la question de l'environnement ?

Le pape Paul VI avait soulevé la question de la « catastrophe écologique » lors de son discours devant l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 1970. Ses remarques ont marqué un tournant dans l'enseignement des papes, vers une perspective que l'on peut véritablement qualifier d'écologique, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. C'était il y a plus de 50 ans!

Deux ans plus tard, lors de son discours à la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain à Stockholm, il déclarait : « On prend de plus en plus conscience du fait que l'homme (*entendons l'être humain*) et son environnement sont plus inséparables que jamais. L'environnement conditionne essentiellement la vie et le développement de l'homme, tandis que l'homme, à son tour, perfectionne et ennoblit son environnement par sa présence, son travail et sa contemplation. Mais la créativité humaine ne produira des bénéfices réels et durables que dans la mesure où l'homme respectera les lois qui régissent l'élan vital et la capacité de régénération de la nature. L'un et l'autre sont donc unis et partagent un même avenir temporel ».

Dans son message pour la Journée mondiale de la paix en 1990, le pape Jean-Paul II écrivait : « La société moderne ne trouvera pas de solution au problème

écologique, à moins qu'elle n'examine sérieusement son mode de vie. Dans de nombreuses parties du monde, la société se laisse aller à la satisfaction immédiate et au consumérisme, tout en restant indifférente aux dommages qu'ils causent. Comme je l'ai déjà dit, la gravité de la question écologique met à nu la profondeur de la crise morale de l'homme ».

Le pape Benoît XVI a publié *Caritas in Veritate* en 2009, dans lequel il écrivait : « Les questions liées au soin et à la préservation de l'environnement aujourd'hui doivent prendre en compte le problème de l'énergie. Le fait que certains États, groupes de pouvoir et entreprises accumulent des ressources énergétiques non renouvelables représente un grave obstacle au développement des pays pauvres. Ces pays n'ont pas les moyens économiques d'accéder aux sources d'énergie non renouvelables existantes ou de financer la recherche de nouvelles alternatives.

Le pape François, quant à lui, a publié deux documents, l'encyclique *Laudato Si'* en 2015 et l'exhortation apostolique *Laudate Deum* en 2023, citant à chaque fois Saint François d'Assise. Ces deux lettres sont disponibles à l'adresse suivante : www.vatican.va. Ce sont là deux documents consacrés à notre maison commune.

Une **encyclique papale** est une lettre officielle promulguée par le pape. Elle contient le point de vue du pape sur les enseignements et la doctrine de l'Église dans un domaine particulier.

Certains experts considèrent l'**exhortation apostolique**, qui est un document magistériel rédigé par le pape, comme le troisième document papal en importance, après la constitution apostolique et les encycliques. Les exhortations encouragent généralement une vertu ou une activité particulière.

Ces documents ne définissent pas la doctrine de l'Église et ne sont pas considérées comme des textes législatifs.